



TEXTE n° 253
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

5 décembre 2013

PROPOSITION DE LOI

*autorisant l'ouverture des commerces la nuit
dans des zones touristiques d'affluence exceptionnelle
ou d'animation culturelle permanente.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 décembre 2013.

Le Président,

Signé : Claude BARTOLONE

ISBN : 2-1113-2718-2



9 782111 327184

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale